



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/582/2006

10 août 2006

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

INVITATION À PARTICIPER À LA HUITIÈME RÉUNION ANNUELLE DES AUTORITÉS NATIONALES LA HAYE (PAYS-BAS) 2 - 4 DÉCEMBRE 2006

1. Le Secrétariat technique ("le Secrétariat") invite les autorités nationales à proposer des candidatures en vue de la participation à la huitième réunion annuelle des autorités nationales, qui se tiendra au siège de l'OIAC, à La Haye, du 2 au 4 décembre 2006.
2. Cette réunion se veut un forum destiné au personnel des autorités nationales qui s'occupe quotidiennement de questions connexes à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") à l'échelon national.
3. Les objectifs de la réunion sont les suivants :
 - a) Aider les États parties à renforcer leur capacité nationale de s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Convention;
 - b) Favoriser l'échange d'informations et d'expériences concernant la mise en œuvre de la Convention;
 - c) Promouvoir la coopération entre les autorités nationales;
 - d) Diagnostiquer les problèmes communs de mise en œuvre et faciliter leur règlement grâce aux efforts de coopération des États parties et du Secrétariat;
 - e) Aider les États parties à devenir plus autonomes du point de vue de leur capacité de mise en œuvre de la Convention;
 - f) Accroître la sensibilisation aux activités relatives à la coopération internationale dans le cadre de la Convention.
4. Chaque année, la réunion s'articule autour d'un thème. Cette année, il s'agit d'enquêtes et de poursuites à l'échelon national concernant des affaires mettant en jeu des armes chimiques, notamment des affaires en cours dans plusieurs États parties. Des représentants d'organisations internationales s'occupant d'enquêtes criminelles et



d'application de la loi procéderont également à des échanges de vues. On attend de tous les participants qu'ils contribuent activement aux travaux.

5. Pour que la Convention soit appliquée dans son intégralité, les autorités nationales et les services chargés des poursuites doivent travailler en étroite collaboration. La partie thématique de la réunion portera donc sur le renforcement de la coopération et l'encouragement de partenariats entre les autorités nationales et les services chargés des poursuites.
6. Les autorités nationales sont invitées à proposer des candidats parmi leur propre personnel et parmi le personnel du système judiciaire, du ministère public et du ministère de la justice de leur pays, s'occupant directement ou indirectement des poursuites concernant des affaires mettant en jeu des armes chimiques. Des représentants du système de justice pénale participeront à la partie thématique de la réunion.
7. La première journée, 2 décembre 2006, sera réservée à la partie thématique. La deuxième journée (première journée de la réunion proprement dite) sera réservée pour faire le point de la situation de divers aspects de la mise en œuvre de la Convention et pour échanger des expériences entre autorités nationales, notamment dans le cadre de réunions régionales.
8. La présence à La Haye de représentants de nombreuses autorités nationales à l'occasion de la onzième session de la Conférence des États parties ("la Conférence"), sera pour ces représentants l'occasion unique de rencontrer des fonctionnaires du Secrétariat afin d'examiner avec eux des problèmes spécifiques aux États parties, et la matinée du lundi 4 décembre 2006 sera réservée à cette fin. Il est donc demandé aux autorités nationales d'informer au préalable le Secrétariat des problèmes particuliers de mise en œuvre nationale dont elles souhaiteraient discuter avec lui, de façon que les représentants du Secrétariat responsables de ces questions puissent se préparer pour les consultations. Pendant la réunion, le Secrétariat pourra aussi inviter les participants à des discussions bilatérales sur des questions de mise en œuvre. Les autorités nationales qui souhaitent examiner des projets de législation sont encouragées à soumettre leurs projets et à prendre contact avec le Bureau du Conseiller juridique avant la réunion pour faire part de leurs besoins particuliers, à l'adresse électronique suivante : legal@opcw.org ou aux numéros de téléphone suivants +31 (0)70 416 3779 et 3814.
9. Des services d'interprétation dans les langues officielles de l'OIAC ne seront assurés qu'aux dates suivantes :
 - a) Le samedi 2 décembre, pendant la partie thématique évoquée précédemment;
 - b) La matinée du dimanche 3 décembre, pour l'examen de l'état de la mise en œuvre de la Convention;
 - c) L'après-midi du dimanche 3 décembre, pour le passage en revue des délibérations qui auront eu lieu au sein des groupes régionaux.
10. Il n'y aura pas de services d'interprétation ni le 3 décembre pour les réunions des groupes régionaux, ni le 4 décembre toute la journée.

11. Le Secrétariat pense pouvoir parrainer un nombre limité de représentants d'autorités nationales et du système de justice pénale (voir le paragraphe 6 ci-dessus). Lors de la désignation des participants, il devra être spécifié si le parrainage conditionne leur participation. Pour les participants qui seront parrainés, le Secrétariat défraiera les frais de voyage, de repas, d'hébergement ainsi que d'assurance médicale. Il paiera également des indemnités limitées de subsistance, afin de couvrir les frais divers. Le Secrétariat organisera également et règlera l'hébergement des participants parrainés. Les participants parrainés qui n'ont pas l'intention de se prévaloir de l'hébergement fourni par le Secrétariat sont invités à l'en informer au plus tôt, afin d'éviter tous frais d'annulation. En aucun cas le Secrétariat ne paiera les frais d'un hébergement dont il ne s'est pas chargé lui-même.
12. Le voyage des participants parrainés sera organisé de la façon la plus économique possible. Le Secrétariat achètera les billets et les enverra aux participants. Ceux-ci ne pourront acheter leurs billets localement qu'avec l'autorisation expresse du Secrétariat, et pour autant qu'il en découle une économie supplémentaire. Pour permettre au Secrétariat de limiter le plus possible les dépenses, les participants parrainés **arriveront au plus tôt le vendredi 1^{er} décembre 2006 et repartiront au plus tard le mardi 5 décembre 2006**. Les participants qui souhaitent rester à La Haye pour participer à la onzième session de la Conférence devront informer le Secrétariat de leur date prévue de départ de façon que les dispositions nécessaires puissent être prises. À noter que les frais de séjour supplémentaires des participants parrainés décidant de rester pour assister à la onzième session **seront à leur charge**.
13. Toute modification des dates d'arrivée ou de départ des participants parrainés doit être approuvée par le Secrétariat. Le Secrétariat ne remboursera pas les dépenses sans rapport avec la réunion ou résultant de modifications non autorisées des plans de voyage. Les participants parrainés devront supporter tous les frais dus à des changements dont la responsabilité leur incombe, annulation comprise, dès lors que le Secrétariat aura acheté les billets. Les participants non parrainés devront s'occuper eux-mêmes de leur voyage et de leur hébergement, bien que le Secrétariat puisse, au besoin, leur obtenir des tarifs préférentiels pour l'hébergement.
14. Les participants sont invités à se procurer les visas requis (y compris les visas de transit) avant de se rendre aux Pays-Bas. Il est recommandé aux participants pour lesquels un visa d'entrée est exigé de prendre contact dans les meilleurs délais avec la mission diplomatique des Pays-Bas la plus proche. Les participants nécessitant une aide supplémentaire peuvent s'adresser au Service du protocole et des visas du Secrétariat (téléphone : +31-(0)70 416 3777 ou télécopieur : +31-(0)70 306 3890).
15. Les autorités nationales intéressées sont invitées à remplir le formulaire ci-joint pour chaque candidat (annexe 2 de la présente note), en veillant particulièrement à fournir toutes les coordonnées demandées. Les formulaires remplis doivent être envoyés par la poste au Directeur, Division de la coopération internationale et de l'assistance, OIAC, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye (Pays-Bas). Ils peuvent également l'être par télécopieur au +31-(0)70 306 3535 ou par courrier électronique (ipb@opcw.org). Ils doivent en tout état de cause parvenir au Secrétariat **au plus tard le 16 octobre 2006**. Veuillez noter que pour être admis les participants devront produire une lettre d'acceptation de l'OIAC au moment où ils s'inscriront à la réunion.

16. Des renseignements complémentaires sur la réunion peuvent être obtenus auprès du Service d'appui à l'application de la Convention, Division de la coopération internationale et de l'assistance, en s'adressant à :

M. Vidyadhar Dhavle : +31-(0)70 416 3823

Mme Maria Elena Bruno Pousadela : +31-(0)70 416 3825.

Annexes :

Annexe 1 : Ordre du jour provisoire

Annexe 2 : Nomination Form (Formulaire de désignation) (en anglais seulement)

Annexe 1

**HUITIÈME RÉUNION ANNUELLE DES AUTORITÉS NATIONALES
LA HAYE
2 - 4 DÉCEMBRE 2006**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Date et heure	Activité
<i>Samedi 2 décembre</i>	Enquêtes et poursuites à l'échelon national concernant des affaires mettant en jeu des armes chimiques
08h00 – 09h00	Inscription
09h00 – 09h30	Cérémonie d'ouverture
09h30 – 10h00	<i>Pause café</i>
10h00 – 11h00	Base juridique des contrôles de produits chimiques toxiques et de lutte contre le trafic illicite Convention : définitions, interdictions, contrôles des importations et exportations, législation nationale et application
11h00 – 11h30	<u>Scénario 1</u> : Détection et prévention du trafic illicite : <ul style="list-style-type: none"> • Coopération entre les autorités nationales et les services des douanes • Coopération interorganisations et internationale
11h30 – 12h00	<u>Scénario 2</u> : Emploi d'armes chimiques : <ul style="list-style-type: none"> • Preuve • Qui est sur place ? • Aspects non vérifiés de l'Article X de la Convention
12h00 – 12h30	<u>Scénario 3</u> : Enquête et poursuite concernant une affaire mettant en jeu des armes chimiques : <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des services d'application de la loi et des tribunaux nationaux • Poursuites à l'échelon national de la criminalité internationale • Coopération internationale
12h30 – 14h00	<i>Déjeuner</i>
14h00 – 16h00	Cas réels d'enquêtes et de poursuites : exposés sur les expériences nationales
16h00 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h15	Exposés (suite)
17h15 – 17h45	Cas réels d'enquêtes et de poursuites : avis des organisations internationales s'occupant de la prévention des actes criminels et d'enquêtes sur des actes criminels
17h45 – 18h45	Cérémonie de clôture
19h00 – 20h00	<i>Réception</i>

Date et heure	Activité
<i>Dimanche</i> <i>3 décembre</i>	Huitième réunion annuelle des autorités nationales
08h00 – 09h00	Inscription
09h00 – 09h30	Organisation des travaux
09h30 – 10h15	Questions à soumettre à la onzième session de la Conférence
10h15 – 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 – 11h15	Relance du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII
11h15 – 12h00	Appui à la mise en œuvre de la Convention : perspectives régionales
12h00 – 12h45	Système d'information pour la vérification
12h45 – 14h00	<i>Déjeuner</i>
14h00 – 15h30	Réunions régionales des autorités nationales
15h30 – 15h45	<i>Pause café</i>
15h45 – 17h00	Réunions régionales (suite)
17h00 – 17h30	Récapitulatif des réunions régionales par les porte-parole des groupes régionaux
<i>Lundi</i> <i>4 décembre</i>	Réunion avec le Secrétariat
09h30 – 12h45	Temps réservé pour des consultations entre les représentants des autorités nationales et des représentants du Secrétariat sur des questions liées à la mise en œuvre, notamment la rédaction de la législation

Annex 2

**EIGHTH ANNUAL MEETING OF NATIONAL AUTHORITIES
THE HAGUE
2 – 4 DECEMBER 2006**

NOMINATION FORM

Please submit the completed form by **16 October 2006** to:
The Director, International Cooperation and Assistance Division, OPCW
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands
Fax: +31 (0)70 306 3535; e-mail: ipb@opcw.org.

Please use BLOCK LETTERS.

1.	Government body making the nomination	
2.	Family name of nominee ¹	
3.	First name(s)	
4.	Date of birth	Day Month Year
5.	Citizenship	
6.	Gender ²	Male <input type="checkbox"/> Female <input type="checkbox"/>
7.	Passport number	
8.	Date of issue	Day Month Year
9.	Expiry date	Day Month Year
10.	Place of issue	
11.	Position	
12.	Employer	
13.	Employer's address (Please do not give a post-office box number.)	Street
		Number Post code
		City
		Country
14.	E-mail address	
15.	Telephone numbers, including country and city codes	Home
		Work
		Mobile
16.	Fax numbers, including country and city codes	Home
		Work
17.	Has the nominee previously attended a meeting of this kind?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If so, when and where?
18.	Is sponsorship required?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>

¹ Please give the first and family names exactly as they appear in the nominee's passport.
² For this and like items below, please tick the appropriate box or boxes.

19.	Is a meeting with the Secretariat required for Sunday, 3 December?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If so, which Division(s) would you like to consult with?
20.	Is assistance in finding accommodation required?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If so, for which dates in December? ³ 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/>

- - - 0 - - -

³ Please tick all that apply. Note that, for sponsored participants, the Secretariat will cover the costs of hotel accommodation during the Meeting of National Authorities only (that is, only for the nights of 1, 2, 3, and 4 December). If the nominee will also be attending the Eleventh Session of the Conference, please tick the dates required (but note that any additional overnight stays **will be at the nominee's expense**). Because various other seminars and conferences will be taking place in The Hague during this period, accommodation may be limited, and it is therefore recommended that those requiring assistance in finding accommodation indicate to the Secretariat as soon as possible their preferences regarding dates.